



## Parcoursup 2026 : Accompagnement à la saisie des fiches Avenir

La fiche Avenir (FA) est un élément essentiel du dossier des candidats de Terminale et des Classes Passerelles. Outil de dialogue entre les acteurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, elle apporte un éclairage pédagogique aux équipes des formations d'accueil pour la phase d'admission.

## Interface Fiche Avenir sur Parcoursup

L'interface Fiche Avenir du site de gestion est ouvert jusqu'au vendredi 3 avril 2026. Les professeurs principaux/référents ainsi que les chefs d'établissement peuvent dès à présent, commencer la saisie de leurs avis et appréciations.

### Élèves concernés

Les élèves concernés par la Fiche Avenir sont ceux :

- des classes de Terminale (générale, professionnelle et technologique),
- des classes de Brevet des Métiers d'Art et Brevet de Technicien,
- des classes Passerelles.

quelque soit le statut des élèves, scolaire ou apprenti.



Les élèves des autres classes (ex : mise à niveau en hôtellerie-restauration, classe préparatoire aux études supérieures,...) ne sont pas concernés par la Fiche Avenir et peuvent remplir la **fiche de suivi de projet de poursuites d'étude**, qui permet d'explicitier leur choix d'orientation.

### Contenu de la Fiche Avenir

La Fiche Avenir est entièrement dématérialisée et spécifique à chaque vœu. Elle comprend :

- **Une appréciation sur le profil de l'élève, commune à tous les vœux**, est renseignée par les professeurs principaux ou professeurs référents. Elle concerne les compétences transversales de l'élève à savoir : méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir, engagements et responsabilités de l'élève au sein ou hors de l'établissement.

**Nouveauté 2026** : si l'élève l'a autorisé, le professeur principal / référent peut consulter les informations complétées par l'élève dans sa rubrique « **Activités et centres d'intérêt** » et s'appuyer sur ces éléments pour son appréciation.

- **L'avis et l'appréciation du Chef d'établissement** sur la capacité à réussir de l'élève pour chaque vœu, ainsi qu'une indication sur le niveau de la classe.
- **Les appréciations spécifiques de chaque matière enseignée en terminale** ajoutées par les enseignants concernant l'orientation post-bac. Ces appréciations, complémentaires à celles des bulletins, donnent un avis sur la poursuite d'études de l'élève.



### Ressources

Des ressources sont disponibles depuis [l'Espace accompagnement des élèves](#) du site de gestion Parcoursup.

- [Fiche Avenir dans la procédure Parcoursup](#)
- [Fiche technique n°1 - Fiche Avenir 2026](#)
- [Fiche technique n°2 - Associer les professeurs principaux et référents](#)
- [Fiche technique n°3 - Bacheliers professionnels en STS](#)
- [Tableau de correspondance Bac Pro / BTS](#)



### Dates à retenir



- **Judi 26 mars 2026** : date limite de remontée des notes
- **Vendredi 27 mars 2026** : affichage des bulletins aux élèves
- **Lundi 30 mars 2026** : affichage aux élèves de la progression de la saisie de la fiche Avenir
- **Vendredi 3 avril 2026** : date limite de complétude des fiches Avenir par les lycées



### Session d'information "Fiche Avenir et Espace d'accompagnement des élèves"

Le Service à compétence nationale (SCN) Parcoursup organisera une session d'information et d'actualisation des connaissances sur le nouvel **Espace d'accompagnement des élèves** (mis à disposition depuis le 19 janvier) et sur la mise en œuvre des **opérations de remontée des fiches Avenir**.

**Judi 12 février 2026 de 15h à 16h30**

Ce webinaire est destiné en priorité aux personnels de direction des lycées et aux professeurs principaux/référents.

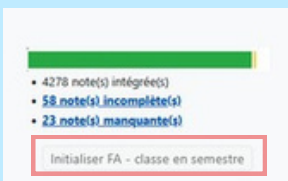
Inscription exclusivement via le lien Framafom dans la rubrique "Informations – Fil Info"

# INITIALISATION des Fiches Avenir

## Pour les établissements participant à la remontée des notes

Les Fiches Avenir sont alimentées à **partir des fichiers exportés du logiciel de notes** et importées dans Parcoursup comme pour la remontée des notes.

Pour initialiser les Fiches Avenir il est nécessaire d'atteindre **100% des lignes de bulletins** pour l'ensemble des classes de Terminale d'une même périodicité.



Une fois l'initialisation faite, tout nouvel import de fichier mettra à jour les données des Fiches Avenir concernées notamment **les appréciations FA spécifiques par matière réalisées par les enseignants directement et exclusivement depuis le logiciel de notes.**

## Pour les établissements ne participant pas à la remontée des notes

Les Fiches Avenir sont à renseigner **directement et exclusivement depuis l'interface** du site de gestion Parcoursup.

Le rattachement des enseignants à leurs matières ainsi que les professeurs principaux/référents pour chacune des classes **doit être fait manuellement sur le site de gestion Parcoursup** de l'établissement via la rubrique "Enseignants - Saisie".

Les enseignants devront saisir leur appréciation spécifique par matière depuis l'interface FA de Parcoursup.

**Rappel : la concaténation automatique des appréciations des bulletins T1 et T2 ou de la récupération S1 pour alimenter l'appréciation FA n'est plus possible car ces appréciations sont déjà dans les bulletins.**

# SAISIES Fiches Avenir à effectuer sur Parcoursup

## Les appréciations transversales

Les professeurs principaux/référents ont accès à l'interface FA pour compléter **les 4 items obligatoires des compétences transversales des élèves de leur classe.**



Un champ facultatif peut être complété pour apporter des détails sur des engagements et responsabilités de l'élève au sein de l'établissement. Il peut être initialisé par la remontée du fichier de notes et/ou saisi manuellement.

Une appréciation sur le profil de l'élève et sa poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur peut être renseignée par le PP/PR.

**Ces éléments d'appréciation sont renseignés une seule fois pour l'ensemble des vœux de chaque élève.**

## L'avis et appréciation du Chef d'Etablissement

Le **Chef d'établissement** ou **l'ayant droit** doit appliquer sur son profil, le droit nécessaire pour compléter l'avis et l'appréciation du Chef d'établissement.

Le **tableau de bord de l'interface Fiches Avenir** permet de suivre en temps réel les saisies des PP/PR, celles des appréciations enseignants et également les avis et appréciations CE attendus dans chacune des classes.

Le **"droit de saisir l'avis CE"** peut être délégué au niveau d'une classe à un **professeur principal ou référent** : depuis le site de gestion Parcoursup, dans la rubrique "Enseignants-Saisie" en cliquant sur **"Consulter la liste des professeurs principaux ou référents"** puis en cochant "Oui" à **"Peut saisir l'avis du chef d'établissement ?"**.

Le **niveau de la classe** est également à renseigner depuis ce tableau de bord.

Afficher uniquement les lignes à compléter

Rechercher

Complétude *	Classe	Série	Les appréciations transversales des PP/PR	Les appréciations des enseignants de la classe	Niveau de la classe	Les avis et appréciations CE
À COMPLÉTER	TCIEL 1	P	0 / 21	0 / 231	À saisir	0 / 17
À COMPLÉTER	TCIEL 2	P	0 / 22	0 / 242	À saisir	0 / 18
À COMPLÉTER	TMELEC	P	0 / 23	12 / 253	À saisir	0 / 18
À COMPLÉTER	TMMV	P	0 / 26	0 / 286	À saisir	0 / 11
À COMPLÉTER	TMSPC	P	0 / 10	0 / 110	À saisir	0 / 8
À COMPLÉTER	TPLP	P	0 / 2	0 / 22	À saisir	En attente de vœux

\* La complétude ne prend pas en compte les appréciations spécifiques fiche avenir des enseignants dans leur matière.

## L'avis et appréciation du chef d'établissement (suite)

Le module Fiche Avenir comporte une fonctionnalité pour l'accompagnement à l'orientation des lycéens professionnels vers les STS-STSA, pour l'application du [décret 2024-93 du 8 février 2024](#).

Pour les élèves en **préparation d'un baccalauréat professionnel et demandant une formation en STS/STSA sous statut étudiant**, le conseil de classe se prononce sur chaque spécialité demandée.

### Dispositif d'accompagnement des bacheliers professionnels pour l'orientation en STS/STSA

#### Modalités en vigueur pour la session 2026

- L'avis donné par le chef d'établissement d'origine est qualifié **d'Avis pour l'orientation en STS/STSA**. Le bénéficiaire de l'avis pour l'orientation peut être donné à **l'ensemble des lycéens professionnels de terminale, qu'ils soient apprentis en CFA ou scolarisés en lycée, ainsi qu'aux étudiants inscrits en classe passerelle** uniquement pour leurs vœux de BTS/BTSA. L'établissement d'origine doit se prononcer sur **chaque spécialité demandée**.
- La portée de l'avis positif pour l'orientation concerne l'ensemble des **BTS/BTSA sous statut étudiant** du territoire national afin de favoriser la mobilité géographique.
- L'application du dispositif concerne également les établissements privés sous contrat relevant du MENJS-JOP ou du MASA, dans le cadre de conventions nationales avec leurs représentants.
- **Les élèves ayant un avis positif pour l'orientation seront obligatoirement classés par la formation d'accueil mais ne sont pas prioritaires dans les classements.**

Une note **"Parcoursup 2026 - Mise en œuvre de l'accompagnement à l'orientation"** sera transmise prochainement : en annexes vous trouverez les éléments concernant le dispositif au sein de la Région académique.

**Nouveauté 2026** : pour faciliter la saisie de l'avis et l'appréciation du **CE sur la capacité de l'élève à réussir** dans la formation visée, les bulletins de notes des élèves sont consultables dans la rubrique avis et appréciations CE

Pour que le candidat obtienne un **"avis positif d'orientation"**, il est nécessaire que l'avis du chef d'établissement sur la rubrique **"Capacité à réussir"** de la Fiche Avenir soit **"Très satisfaisant"**. Une pastille verte "avis positif" s'affichera.

La formulation de cet avis doit nécessairement **tenir compte de la cohérence entre les éléments du dossier de l'élève sur Parcoursup et les exigences des spécialités du BTS.**

**Il convient d'être attentif aux spécialités de BTS particulières :**

celles pour lesquelles les correspondances avec les bacs pros sont très limitées ainsi que celles dont les référentiels nécessitent un très bon niveau dans les matières scientifiques ou la maîtrise de deux langues vivantes.

[Consultez le document national Tableau de correspondance Bacs Pro en BTS](#)

Si un avis positif est porté sur un **BTS nécessitant la maîtrise de deux langues**, une justification sera à apporter si l'élève n'a suivi qu'une seule langue vivante dans sa scolarité.

Lors de l'enregistrement, le choix de la portée de cet avis est demandé.

La possibilité est donnée de reporter l'avis et l'appréciation écrite sur tout ou partie des vœux de l'élève en sélectionnant la portée souhaitée et/ou en cochant/décochant les vœux concernés.

The screenshots show the user interface for entering and reviewing comments and evaluations. The top part shows a table with columns for 'Complétude', 'Filière / Domaine', 'Voie/Spécialité/Mention (Parcours)', 'Établissement', 'Avis CE sur la capacité à réussir', 'Avis pour l'orientation', 'Appréciation CE', 'Appréciation saisie par', and 'Actions'. Three rows are visible, all marked 'A COMPLÉTER'. A red warning icon is present in the table area.

The bottom screenshot shows the 'Avis CE sur la capacité à réussir' form. It includes a text area for the evaluation, radio buttons for 'Assez satisfaisante', 'Peu démontrée', 'Satisfaisante', and 'Très satisfaisante', and a green 'AVIS POSITIF' button. A red warning icon is also present in this form.